



## LETTRE D'ENGAGEMENT ET D'ORIENTATION ENVIRONNEMENTALE DE BMA

Acteur engagé dans la vie de la cité, BMA veille depuis toujours à ce que tant son fonctionnement interne que les opérations qu'elle mène en maîtrise d'ouvrage déléguée ou pour son propre compte, soient conformes à une exigence de développement durable, dans une optique de responsabilité sociétale.

Dans le prolongement de cette politique, au cours des dernières années, BMA s'est résolument engagée dans le sens de la Haute Qualité Environnementale des opérations de construction et d'aménagement sur lesquelles elle intervient, conformément aux attentes de ses parties prenantes.

*Cet engagement a été reconnu par l'obtention de la certification ISO 14001:2004 en février 2013, renouvelée en 2016, 2019 et 2021 pour l'ensemble de ses activités et étendue à la version 2015 de la norme.*

Dans le cadre de sa VISION 2025, BMA confirme son implication.

Elles se traduit à trois niveaux :

- Niveau 1 : En interne, par les comportements exemplaires et responsables des collaborateurs en matière de développement durable.
- Niveau 2 : Dans les activités d'étude et de réalisation des opérations, par la prise en compte et la valorisation des aspects environnementaux et sociétaux.
- Niveau 3 : Sur le terrain, par une préparation et un suivi de chantier qui prend en compte l'environnement, la sécurité et le respect du droit du travail.

BMA se donne les objectifs en faveur de l'économie circulaire pour 2023 :

### Niveau 1 : Fonctionnement interne

- **Réduire les consommations, recycler et valoriser,**
- **Inciter à la mobilité douce pour les trajets domicile-travail et pour les déplacements professionnels,**
- **Inciter à mesurer son empreinte carbone**

### Niveau 2 – Etude et réalisation des Opérations

- **Intégrer de manière appropriée les trois dimensions du développement durable dans les réalisations et notamment l'insertion sociale**
- **Être acteur de projets innovants au profit d'une diffusion sur d'autres projets**
- **Favoriser le réemploi**
- **Agir pour diminuer l'impact carbone des opérations**

### Niveau 3 – Conduite des chantiers

- **Agir pour la diminution des nuisances des chantiers,**
- **Agir pour garantir la santé, la sécurité et le respect du droit du travail sur les chantiers.**
- **Inciter à réduire les consommations, recycler et valoriser les déchets de chantier**

Je m'engage à mettre en œuvre et à maintenir tous les moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs, dans le respect des exigences légales et réglementaires.

La Directrice Générale

